

DEC220125DR12

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC192507DAJ du 1^{er} octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia FARGEOT aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène BOYER aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent AUDIBERT aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline REYNIER aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale, et de Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT responsable du service partenariat et valorisation, à Monsieur Vincent AUDIBERT, responsable du service ressources humaines et à Mme Céline REYNIER, responsable du service affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, et à



Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service ressources humaines, pour le domaine de l'action sociale et la formation permanente

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2022

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

